

PEINTURES CIMENTOL  
ZAC de la Prévôté  
7 route de Bû  
78550 HOUDAN

V/Réf. : Commande Mme Nathalie FERNANDEZ du 09/02/2009

N/Réf.: DA-09/00617-1 du 04/02/2009

RAPPORT D'ESSAIS N° RE-09/03372 du 19 mars 2009

1. OBJET

Examen de l'inertie d'un matériau devant entrer en contact avec des aliments. Essai de migration globale.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE

Norme NF EN 1186, parties 1, 2, 3 et 12  
Directive européenne CEE n° 85/572 du 19/12/85, modifiée  
Directive européenne CE n° 97/48 du 29/07/97  
Directive européenne CE n° 2002/72 du 06/08/02, modifiée  
Arrêté du 02/01/03, modifié  
Règlement (CE) n° 1935/2004 du 27 octobre 2004

3. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Echantillon réceptionné au laboratoire le 4 février 2009  
Revêtement appliqué sur support en acier inoxydable  
Référence : EKOPUR  
Couleur : blanc

Cet échantillon est destiné à entrer en contact avec des aliments aqueux et gras, non acides et non alcoolisés.

Conditions particulières d'utilisation : revêtement de parois de chambres froides.

---

*La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).  
Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis à IANESCO.*

---

INSTITUT D'ANALYSES ET D'ESSAIS EN CHIMIE DE L'OUEST

#### 4. CONDITIONS D'ESSAI ET RESULTATS

Conditions de contact sur l'échantillon	Liquide simulateur	Observations des éprouvettes	Observations du liquide simulateur	Valeurs (*) individuelles de migration globale en mg/dm <sup>2</sup> (arrondies à 0,1 près)	Valeur moyenne (*) en mg/dm <sup>2</sup> (arrondie à 0,1 près pour les liquides simulateurs aqueux et à 1 près pour l'huile)
10 jours à 5 °C	Eau distillée	Aucune modification apparente	Limpide	88,7 77,4 88,5	84,9
10 jours à 5 °C	Huile de tournesol	Aucune modification apparente	Limpide	1,5 0,9 0,8	1

(\*) Calcul effectué en tenant compte d'une perte en substances volatiles des éprouvettes témoins de 3,9 mg/dm<sup>2</sup>.

Notes : Rappel des limites maximales autorisées :

- Pour les simulants aqueux : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 2 mg/dm<sup>2</sup>  
60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg
- Pour les simulants gras : 10 mg/dm<sup>2</sup> avec un écart analytique de 3 mg/dm<sup>2</sup>  
60 mg/kg avec un écart analytique de 20 mg/kg

Date de début d'analyse : 18/02/2009

#### 5. CONCLUSION

Dans les conditions d'essai retenues, la migration globale de ce matériau est inférieure aux limites fixées par la réglementation dans le liquide simulateur représentant les aliments gras, non aqueux, non acides et non alcoolisés (simulant D des directives 85/572 et 97/48).

La migration globale de ce matériau est SUPERIEURE aux limites fixées par la réglementation dans le liquide simulateur représentant les aliments aqueux (simulant A des directives 85/572 et 97/48).

*NB : Les constituants du matériau doivent être autorisés par la réglementation française (brochure n° 1227 éditée par les Journaux Officiels).*

**Maryse FAVARD**

Responsable Matériaux et Emballages

